

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE

Version:3

Date de révision:30/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE
1. 1. 1. Contient: • acide oxalique dihydraté
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisations identifiées pertinentes : Poudre blanche à mélanger à l'eau tiède pour formulation d'une solution éclaircissante pour bois
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: FLUIDEMAIL-Empreintes spécialités
ZI des Quatre Vents
F-95650 Boissy
France
Tél: +33 (0)1 34 66 97 25
Télécopie: +33 (0)1 34 66 97 79
Courriel: f.zainoul@fluidemailempreinte.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 *
* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • acide oxalique dihydraté
2. 2. 3. Mention de danger: H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Autres dangers: -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE

Version:3

Date de révision: 30/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- acide oxalique dihydraté
- N° CAS: *6153-56-6
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119534576-33-xxxx
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 70 < C ≤ 100
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312
- * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque de graves brûlures.
4. 2. 4. Ingestion: Cause les brûlures sérieuses avec les douleurs graves, vomissant, douleurs dans l'estomac, probablement caler et endommager les reins. La brûlure peut se produire même si seulement un peu ont été avalés.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Danger d'explosion des vapeurs.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.
En cas de feu le produit se décompose en:: oxydes de carbone (CO et CO₂) et fumées.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE

Version:3

Date de révision: 30/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|--|
| | concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Etre vigilant à un retour de flamme possible.
Assurer une ventilation adéquate.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.
Eviter la contamination des eaux souterraines.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Méthodes de nettoyage - déversement mineur: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
Eviter les décharges d'électricité statique.
Ventilation le long du sol.
Température maximum de manipulation: 35°C |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 25 °C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE

Version:3

Date de révision: 30/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier inoxydable, acier doux.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	- Eviter certains plastiques solubles dans le produit. - caoutchoucs - aluminium
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Pas d'information disponible au sujet du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre A)
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	tablier et bottes résistants aux solvants et aux acides
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de sécurité ou écran facial
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Aspect:	poudre cristalline
9. 1. 2. Couleur:	incolore à blanc
9. 1. 3. Odeur:	inodore
9. 1. 4. PH:	0,7 (50 g/l)
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	149-160°C
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:	101°C
9. 1. 7. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité:	> 400 °C (1013 hPa) (Méthode de l'UE A.16)
9. 1. 9. Température de décomposition:	>160°C
9. 1. 10. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 11. Inflammabilité (solide, gaz):	Ce produit n'est pas inflammable
9. 1. 12. Pression de vapeur:	22,0 hPa (50 °C)
9. 1. 13. Densité relative (eau = 1):	1.65+-0.03
9. 1. 14. Viscosité:	Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE

Version:3

Date de révision: 30/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. Autres informations:

- | | |
|--|---|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | 108 g/l (25 °C) |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non applicable. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau: | log Kow -1,7 (23 °C) (OCDE Ligne directrice 107) |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | La substance se décompose au contact de surfaces chaudes ou de flammes en formant de l'acide formique et du monoxyde de carbone. La solution dans l'eau est un acide moyennement fort |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Le produit est stable lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Réagit violemment avec des agents oxydants. Réagit avec certains composés de l'argent pour former d'oxalate d'argent explosif. Attaque certaines formes de plastique. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Exposition à l'air. Exposition à l'humidité. Décomposition thermique : >160 °C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Oxydants, Ammoniac, Solution aqueuse de sels alcalins. Métaux, Halogénures |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Acide formique, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2) |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | L'inhalation de la concentration élevée peut causer le surmenage mécanique des membranes muqueuses. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Pas d'information disponible au sujet du produit.
Se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances.
DL50 dermal : 20000 mg/kg (lapin) |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Risque de lésions oculaires graves. (lapin) (OCDE Ligne directrice 405) |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Pas d'information disponible au sujet du produit.
Se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances.
DL50 oral : 375 mg/kg (rat) Risque de brûlures graves très douloureuses, de vomissements et d'états de choc |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Poisson CL50 : 160 mg/l (Poissons d'eaux douce; 96 h)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 : 162,2 mg/l (Daphnie; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)
algue CE50 : 80 mg/l (algue; 8 h) (Toxicité pour les algues) |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | log Pow < 1 Une bioaccumulation n'est pas à envisager. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Modérément mobile dans les sols |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Conformément à l'annexe XIII du règlement CE n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH) : le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant et très bioaccumulable). |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE

Version:3

Date de révision: 30/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 6. Autres effets néfastes: Pas d'information disponible au sujet du produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Peut être recyclé.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires.
Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non selon étiquetage 5.2.1.8 ADR/RID et 5.2.1.6.3 IMDG
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Pas d'information disponible au sujet du produit.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: acide oxalique dihydraté EU. Réglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, substances actives identifiées comme existantes (JO L325) Listé Numéro CE : 205-634-3
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée sur les mélanges.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. 91/155, 67/548, et 88/379
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. 1. Date de la première édition: 12/02/2015
16. 5. 2. Date de la révision précédente: 09/06/2020
16. 5. 3. Date de révision: 30/06/2020
16. 5. 4. Version: 3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE OXALIQUE DIT SEL D'OSEILLE

Version:3

Date de révision: 30/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 6. Réalisé par:	C.LIMANDAS